

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 29 juin 2012

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	22 juin 2012
Nombre de conseillers présents :	10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants :	14	publication :	2 juillet 2012

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Lina LE DOUX, Alexandre HEMERY, Patrick MONTAGNER, Yves MAHEO, Gilles TANGUY, Bernard GIARD

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Stéphanie MAHEO a remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE, Jean-Yves LECLECH à Lina LE DOUX, Rozenn MAHEVO à Véronique BERTHO, Alain THOMAS à Patrick MONTAGNER

Était absente : Laurence NUNNEY

Secrétaire de séance : Lina LE DOUX

Transfert de compétence - Elaboration, suivi et évaluation du Contrat Local de Santé -
Modification des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

Mesdames Illiaquer et Duarte, respectivement Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer et Attachée à la Direction, présentent aux élus les documents relatifs au Contrat Local de Santé.

Il faut tout d'abord savoir que le code de la santé publique prévoit dans le cadre de projets régionaux de santé (PRS) des programmes territoriaux de santé. Ils peuvent donner lieu à des contrats locaux de santé conclus par l'Agence Régionale de Santé avec les collectivités territoriales et leurs groupements.

Ce C.L.S. porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Le but est de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

La mise en œuvre consiste à établir un état des lieux, identifier les thématiques et fixer les objectifs d'action.

Un diagnostic et une étude prospective au titre de la prise en charge sanitaire et médico-sociale sur le territoire de Belle-Île ont été réalisés en mai 2011. A la suite de cet état des lieux, le conseil communautaire a décidé d'engager des réflexions sur un projet de contrat local de santé. Trois groupes de travail se sont ainsi réunis en trois fois :

1. Améliorer l'organisation et l'accès aux soins,
2. Favoriser les soins et le maintien à domicile
3. Prévention et éducation thérapeutique.

Ces réunions ont abouti à une validation d'objectifs d'actions le 7 juin 2012. Afin que la Communauté de Communes puisse poursuivre sa démarche, il lui faut prendre la compétence d'élaboration, de suivi et d'évaluation du contrat local de santé. Après discussion, le conseil municipal, vote à l'unanimité pour le transfert de cette compétence supplémentaire à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Les élus ont été informés également d'un accord de principe des conseillers communautaires pour soutenir la mise en place d'un dispositif de coordination en faveur des personnes âgées sous certaines conditions, appelé relais gérontologique. Pour le moment, la procédure est engagée mais non validée.

Par ailleurs, le conseil municipal a fait part de son inquiétude quant à « la brigade volante de médecins » dont l'intervention doit se terminer fin octobre 2012. Qu'en sera-t-il ensuite ?

Puis, le Maire a fait savoir aux membres du conseil municipal que l'Agence Régionale de Santé avait émis un avis défavorable pour l'ouverture d'un cabinet infirmier secondaire à Locmaria au motif que Belle-Île est considérée comme une zone surdotée en offre de soins infirmiers. A la connaissance de cet avis défavorable pénalisant pour la commune, les élus, à l'unanimité, s'élèvent contre cette décision. En effet, le conseil municipal ne comprend pas la décision de l'A.R.S. de supprimer cette offre de soins de proximité.

Décision Modificative n° 2.2012 - Budget Lotissement -

Les élus émettent un avis favorable à une légère modification du budget lotissement de 100.00 euros du compte 6045 vers le compte 6711.

Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 33

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation du maire en matière de marchés publics :

Décision du 15.06.2012

Modification de branchements Eau potable et Assainissement existants
SAUR
Montant : 302.66 euros TTC et 818.17 euros TTC

Décision du 15.06.2012

Fourniture de bouées de balisage et sauvetage Grands-Sables
Quiberon Nautic
Montant : 2 828.07 euros TTC

Décision du 19.06.2012

Batteries pour alarme gîte et salle de Lannivrec
CHUBB
Montant : 411.42 euros TTC

Décision du 25.06.2012

Panneau imprimé Locmaria
Imprimerie Belliloise
Montant : 178.41 euros HT

Décision du 26.06.2012

Matériel pour la fête communale « Un jour à Locmaria » le 2 août 2012
RETIF
Montant : 48.93 euros TTC

Décision du 27.06.2012

Affiches, flyers et bâches pour la fête communale « Un jour à Locmaria » le 2 août 2012
BforPUB
Montant : 349.00 euros TTC

Information du maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière – Information n° 6

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation du maire en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière,

Décision du 19.06.2012

Emplacement 1008 – Durée 30 ans
Montant : 150.00 euros TTC

Divers

« Un Jour à Locmaria » : la fête se déroulera toute la journée du jeudi 2 août 2012. Cette fête organisée en partenariat avec l'Association Les Artisans d'Art de Belle-Ile et en collaboration avec le Comité des Fêtes, l'Amicale Laïque et le Comité de Jumelage a pour objectif de promouvoir les savoir-faire insulaires. Pour information, la présentation de la fête, le règlement le formulaire d'inscription, ainsi que la plan se trouvent en ligne sur le site de la commune :

www.locmaria-belle-ile.com

La séance est levée à 20 heures 15.